



## CONDITIONS GENERALES DE VENTES MAY 1, 2021

### PREAMBULE

Toute commande implique l'adhésion expresse, entière et sans réserve de l'acheteur aux présentes conditions générales de vente qui prévalent en toutes circonstances sur tout autre document ou condition d'achat émanant du client. L'imposition de conditions d'achat dans la mesure où elles impliqueraient une renonciation par le fournisseur à ses conditions générales de vente pourrait être considérée comme la manifestation d'un abus de pouvoir d'achat ou d'une discrimination abusive au sens de l'article L442-6 du code de commerce.

### COMMANDES ET TEMPS DE LIVRAISON

#### NOUVEAU CLIENT

Toute création de compte nécessite :

- un formulaire de nouveau compte dûment rempli
- un extrait K-bis de moins de 3 mois
- les coordonnées du compte bancaire (IBAN ou RIB)

Ces documents doivent être transmis 2 jours ouvrables avant toute première commande.

#### RECEIPT DES ORDRES

Les commandes doivent être passées soit par le site web, soit par écrit, et transmises soit :

- par téléphone (33 (0) 1 40 46 93 37)
- par e-mail (commandes.directdistribution@gmail.com)

#### DESCRIPTION DES ORDRES

Toutes les commandes doivent indiquer :

- facturation : nom et adresse de la société,
- livraison : nom, adresse et numéro de téléphone du lieu de livraison, date de livraison souhaitée, heure et plage de livraison,
- commande : date, nom et numéro de téléphone du commanditaire, articles sélectionnés (voir prix et spécification des produits / données logistiques), quantité en unité de commande, la désignation des articles et leurs codes EAN, et le cas échéant le type ou le code de la promotion applicable.

#### ANNULATION OU MODIFICATION DE LA COMMANDE

Toute annulation d'une commande doit être notifiée par courrier électronique dans les 24 heures ouvrables (pour les livraisons à Paris) ou 48 heures ouvrables (pour les livraisons en dehors de Paris) suivant la réception de la commande.

#### DÉLAI DE LIVRAISON SUR LES PRODUITS NON PROMOTIONNELS



Toute commande de produits non promotionnels doit être reçue avant 14h00, pour permettre une livraison à J+2 (2 jours ouvrables minimum) pour Paris et à J+5 (5 jours ouvrables minimum) pour la région parisienne.

DIRECT DISTRIBUTION se réserve le droit de contester les termes d'une commande, et de limiter les commandes reçues dans le cas où les difficultés d'approvisionnement rencontrées sur les produits d'importation, ou ses stocks disponibles, ne permettraient pas de les honorer totalement. Le client ne pourra prétendre à aucune indemnité ou déduction. Toute obligation de la société est automatiquement suspendue en cas de force majeure, de réduction, ou de cessation de production, d'approvisionnement, de moyens de communication ou de transport.

DIRECT DISTRIBUTION s'efforcera de respecter au mieux les délais de livraison souhaités par le client. Les délais de livraison sont donnés à titre indicatif et sans garantie. Les retards de livraison ne donnent pas le droit à l'acheteur d'annuler la vente ou de refuser la marchandise. Ils ne peuvent donner lieu à retenue, compensation, pénalité ou dommages et intérêts.

### **DÉLAI DE LIVRAISON SUR LES PRODUITS PROMOTIONNELS**

Pour les opérations de promotion convenues avec ses clients, DIRECT DISTRIBUTION s'efforcera de livrer les produits promotionnels nécessaires pour assurer la mise en place du lieu de chaque opération et l'absence de rupture pendant la période de mise en avant.

DIRECT DISTRIBUTION s'engage à respecter les délais de livraison des produits promotionnels, à condition que ses clients lui fassent parvenir leurs commandes 15 jours ouvrables avant la date de livraison souhaitée. En cas de retard de la date de livraison (sauf cas de force majeure) DIRECT DISTRIBUTION dédommagera le client.

### **COMMANDE MINIMALE**

La commande minimale pour les livraisons à Paris est de 250 € HT HD pour une livraison gratuite. Pour les livraisons en dehors de Paris, le minimum de commande est fixé comme ci-dessous :

- 2 couches de palettes pour les produits de la gamme "spiritueux".
- Palette à 4 couches pour les produits de la gamme "bières et autres boissons".

Les commandes inférieures à ces conditions peuvent ne pas être honorées ou entraîner des frais de livraison.

### **LA LOGISTIQUE POUR LES CLIENTS GROSSISTES**

#### **COMPOSITION DES PALETTES :**

Palette "homogène" : palette complète d'un même code d'article DIRECT DISTRIBUTION

Palette "non standard homogène" : palette incomplète d'un même code article DIRECT DISTRIBUTION

Palette "hétérogène" : palette composée de plusieurs codes article SERVICE DE DIRECT DISTRIBUTION

Pour toute palette "hétérogène" ou "homogène non standard" expédiée, un forfait de 110 euros H.T. sera facturé comme "prestation logistique", qui restera dû, même en cas de retour de marchandises.



## **LIEU DE LIVRAISON POUR LES CLIENTS GROSSISTES**

DIRECT DISTRIBUTION s'engage à livrer les PLATEFORMES LOGISTIQUES de ses clients, ainsi que chacun des magasins et/ou points de vente de ses clients.

## **DÉCHARGEMENT**

Conformément à la législation en vigueur (décret 99-269 du 06/04/99), le déchargement des véhicules sera effectué par le destinataire avec l'aide de son personnel et de son matériel de manutention.

Les marchandises doivent être contrôlées et déchargées en présence du gestionnaire.

## **DOCUMENTS D'ACCOMPAGNEMENT**

Les documents de livraison accompagnant nos marchandises doivent mentionner les heures d'arrivée et de départ du transporteur.

Les "lettres de voiture CMR" accompagnant nos marchandises doivent être signées.

## **PERSONNALITÉS**

Nos clients s'engagent à respecter le code des douanes. En particulier, il est rappelé :

- que les livraisons d'alcool ou de bières voyagent sous D.A.A. (document administratif d'accompagnement)
- que ce document doit systématiquement voyager avec les marchandises, quel que soit l'endroit où se trouvent les marchandises
- que la durée du transport, en fonction des distances de livraison, est mentionnée sur le D.A.A.
- qu'en cas de litige, de casse, de perte, ce document doit être annoté au dos avec le nom du litige.

## **CLAIMS**

Le nombre et l'état des produits doivent impérativement être vérifiés à la livraison, et ce, comme indiqué ci-dessus, en présence du chauffeur. Pour être recevable auprès de DIRECT DISTRIBUTION, toute réclamation doit faire l'objet de réserves motivées mentionnées par écrit sur le document de transport et avoir été confirmée dans un délai de 3 jours ouvrables, par lettre reçue avec accusé de réception au transporteur et à l'expéditeur conformément à la législation en vigueur (article L133-3 du code du commerce). Au-delà de ce délai, aucune contestation ne sera acceptée.

## **RETOUR DES BIENS**

Aucun retour de marchandises ne pourra être accepté sans l'accord préalable de DIRECT DISTRIBUTION. En tout état de cause, les retours de marchandises seront effectués aux frais de nos clients.

La date limite de consommation exprimée par les termes ("à consommer de préférence avant la fin...") sur les étiquettes ou emballages de nos marchandises, indique la période de pleine qualité gustative de ces produits. A l'issue de cette date, notre société ne pourra accepter aucun retour de marchandises, les clients étant seuls responsables de la gestion et de la rotation de leur stock.



## **TEMPS D'ATTENTE**

En cas d'attente des véhicules lors de la livraison, au-delà de 1 heure, DIRECT DISTRIBUTION facturera au destinataire une somme forfaitaire de 85 euros HT par heure d'attente, que le rendez-vous soit à une heure précise ou sur un créneau horaire.

## **FRÉQUENCE DES LIVRAISONS**

DIRECT DISTRIBUTION se réserve le droit de grouper toutes les commandes reçues dans un même intervalle de 5 jours ouvrables, pour n'effectuer qu'une seule livraison.

## **HEURES DE LIVRAISON PARIS**

Nos livraisons sont effectuées uniquement du lundi au vendredi, hors jours fériés, entre 8h00 et 17h00.

## **HEURES DE COLLECTE À NOTRE ENTREPÔT**

Les enlèvements par un transporteur de votre choix sont possibles à partir de notre entrepôt uniquement du lundi au vendredi, hors jours fériés, entre 8h00 et 17h00. Toute date de collecte doit être signalée à DIRECT DISTRIBUTION avant la collecte. De même, tout retour de fûts vides doit être signalé par écrit avant la livraison.

## **STOCKAGE CLIENT**

Nos clients sont responsables de l'entreposage de tous nos produits dans des conditions de stockage adaptées, c'est-à-dire à l'intérieur d'un bâtiment fermé et hors gel, protégé du soleil, de toute source de chaleur et des intempéries, dans un endroit propre, sec et inodore, afin de maintenir une qualité optimale et une présentation irréprochable. Nos clients s'engagent à respecter les conditions d'empilage indiquées par DIRECT DISTRIBUTION (voir spécification des produits/données logistiques). La responsabilité de DIRECT DISTRIBUTION ne saurait être engagée si le non-respect de ces règles entraînait une réclamation de la part d'un client ou acheteur ultérieur.

## **PRIX/TARIFS**

Les tarifs et les factures de DIRECT DISTRIBUTION sont établis en euros. Le tarif de référence est le tarif uniforme par palette.

Ça veut dire :

- à l'exclusion des droits,
- à l'exclusion des droits d'accises,
- hors taxes

-Franco Continental France, le point de livraison étant désigné par le client et agréé par DIRECT DISTRIBUTION s'il est distinct du lieu de facturation.

Les produits sont facturés sur la base du tarif en vigueur au jour de l'expédition et sont soumis à l'application des taxes aux taux en vigueur au moment de l'expédition. Aucune évaluation faite par le client lors de la commande ne sera prise en considération.

## **CHANGEMENT DE TAUX**

DIRECT DISTRIBUTION peut être amenée à modifier ces tarifs, avec un préavis de 1 mois.



## RÉDUCTIONS DE PRIX PROMOTIONNELLES

Les rabais ne sont appliqués que sur ce prix hors droits et accises, hors TVA, après d'autres dommages de prix tels que des rabais ou des promotions. Les produits en vente peuvent faire l'objet de limitations objectives et quantitatives. Les promotions devront être répercutées sur le consommateur conformément à leur finalité. Aucune réclamation tarifaire ne sera recevable au-delà d'un an après la date d'émission de la facture.

## CONDITIONS PARTICULIÈRES

DIRECT DISTRIBUTION peut, conformément à l'article L441-6 du Code de commerce, convenir avec son client de conditions particulières de vente, dérogeant ainsi à ces conditions.

Dans la mesure où ces conditions particulières sont justifiées par la nature spécifique des services rendus, dont la réalité doit être démontrée préalablement par le client.

Ces conditions particulières donneront lieu à la rédaction d'une convention ponctuelle ou annuelle complétant les présentes conditions générales de vente.

Ainsi, DIRECT DISTRIBUTION s'autorise à négocier un mandat logistique avec ses clients, pour la gestion du transport ou toute autre logistique spécifique.

DIRECT DISTRIBUTION se réserve le droit d'accorder une ristourne quantitative annuelle, en fonction des volumes préalablement déterminés avec ses clients.

## CONDITIONS GÉNÉRALES DE RÉGLEMENTATION

Conformément aux dispositions de l'article L441-3 du code de commerce, le paiement est réputé effectué le jour où les fonds sont mis à la disposition du vendeur. Les marchandises sont payables au siège social de la société DIRECT DISTRIBUTION. Sauf convention contraire, les factures sont payables à 30 jours nets date de facture sans escompte ni prime de quelque nature que ce soit.

La notification d'une contestation ne dispense pas du paiement intégral des factures en cause.

Le paiement peut être effectué par :

- Prélèvement automatique soit à 30 jours de la date de la facture, soit sur une base mensuelle pour les factures multiples à une date convenue d'un commun accord.
- Virement bancaire avec un avis de virement envoyé 2 jours ouvrables maximum avant la date effective du virement (coordonnées bancaires disponibles sur demande),
- Chèque accompagné d'une lettre justifiant le paiement,

## CREDIT REFUS :

DIRECT DISTRIBUTION se réserve le droit de refuser ou de limiter son crédit et le cas échéant de demander un paiement par chèque ou virement avant l'expédition de la commande, dans les cas suivants :

- client en situation de procédure collective
- le client qui a connu un incident de paiement



- client dont la solvabilité ne peut être valablement évaluée en raison du manque d'informations disponibles
- et pour toute commande de produits spécifiques ou opérations de déstockage.

#### **PAIEMENT TARDIF :**

Tout retard de paiement entraîne l'exigibilité immédiate de toutes les sommes restant dues et des pénalités de retard, ainsi que la suspension des livraisons. Le solde des sommes dues donnera lieu à des pénalités de retard journalières au taux de 5 fois le taux de l'intérêt légal en vigueur à compter de la date d'échéance jusqu'à la date de paiement intégral. Ces pénalités sont recouvrables sans qu'il soit besoin d'une mise en demeure. Ces dispositions n'entraînent en aucun cas une prolongation des délais de règlement. Le défaut de paiement nécessitant l'application d'une procédure de recouvrement se verra facturer en sus du principal, une somme forfaitaire de 100 € + 15 % du montant total des demandes de dommages et intérêts et de participation aux frais de contentieux.

#### **ACCORD DE COOPÉRATION COMMERCIALE ET SERVICES SÉPARÉS**

DIRECT DISTRIBUTION peut être amenée à rémunérer les services rendus par ses clients entrant dans le champ d'application de l'article L441-7 du Code de commerce, après que les

la conclusion de contrats répondant aux conditions légales en vigueur. Lorsque la rémunération de la prestation de service est déterminée par l'application d'un pourcentage du chiffre d'affaires, celui-ci s'entend net, hors taxes.

Les factures émises ne sont pas compensables avec les factures de livraison des produits de DIRECT DISTRIBUTION, et ne peuvent être déduites du paiement de ces derniers. **REGLEMENT DE LA PRESTATION DE SERVICES :**

Le règlement des sommes éventuellement dues par DIRECT DISTRIBUTION au titre des achats de services, même à un agent, n'est acquis qu'après réalisation des contreparties.

le paiement intégral de toutes les factures de l'année civile sur laquelle ces paiements sont calculés.

Le non-paiement, même partiel, par les clients des factures de DIRECT DISTRIBUTION, dispense cette dernière du paiement des sommes dues au titre des achats de services, et oblige le client au remboursement des acomptes qui auraient pu être versés.

#### **LE SOLDE DU COMPTE :**

Toute réclamation ou contestation du client relative aux sommes dues par DIRECT DISTRIBUTION, quelle qu'en soit la cause, au titre d'une année civile, doit être notifiée par lettre recommandée avec accusé de réception au plus tard dans les 12 mois qui suivent la fin de l'exercice au cours duquel l'événement qui a donné lieu à l'obligation d'indemnisation est survenu.

Réclamation ou litige (biens, services, ...). Passé ce délai, aucune réclamation ne sera recevable.

#### **RÉSERVE DE PROPRIÉTÉ ET TRANSFERT DE RISQUES**

DIRECT DISTRIBUTION reste propriétaire des biens vendus jusqu'au paiement intégral des factures. Le paiement fait référence à l'encaissement effectif des sommes dues, indépendamment de la nature de la transaction.



le mode de paiement. A défaut de paiement de tout ou partie des factures à leur échéance, l'acheteur autorise le vendeur à procéder immédiatement à la restitution de ses marchandises, aux frais et risques de l'acheteur, entraînant la résolution automatique de la vente.

L'exercice du droit de réclamation du vendeur ne libère pas l'acheteur de son obligation de payer les factures.

Toutefois, il est expressément stipulé que le transfert des risques s'opère dès la livraison des produits, c'est-à-dire à l'arrivée au quai du lieu de livraison.

### **JURIDICTION**

Tout litige ou contestation, relatif à l'exécution du contrat de vente et des présentes conditions, ainsi que les actes qui en seront la conséquence, seront soumis à la

Tribunal de commerce d'EVRY (91) uniquement compétent même en cas d'appel en garantie ou de pluralité de défendeurs.

### **LIMITATION DE LA RESPONSABILITÉ**

L'entreprise garantit la bonne qualité de ses produits, mais sa responsabilité ne peut être recherchée au-delà du remplissage pur et simple des marchandises défectueuses.

### **RÉSUMÉ DES FRAIS**

Chapitres / rubriques / étiquettes : montant hors tva

LOGISTIQUE / SERVICE DE LOGISTIQUE / Service de logistique : 90,00 € CONDITIONS DE LIVRAISON / TEMPS D'ATTENTE / Délai d'attente : 85 €.

CONDITIONS DE LIVRAISON / FRÉQUENCE DES LIVRAISONS / SERVICE DE TRANSPORT : 150.00 € CONDITIONS DE PAIEMENT / RECEPTION DE PAIEMENT / Frais de dossier : 100.00 €.

CONDITIONS DE PAIEMENT / PAIEMENT EN RETARD / Dommages et intérêts : 15%